

ARRETE DE COMMISSION D'ETABLISSEMENT SECOND DEGRE

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;
Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés;
Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;
Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur;
Vu la délibération de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 06 octobre 2022 relative aux postes publiés au titre de la campagne emploi 2023 ;
Vu la note de service du 04-07-2022 parue dans le bulletin officiel n°29 du 21 juillet 2022;

La Présidente de l'université Paris-Saclay

DECIDE

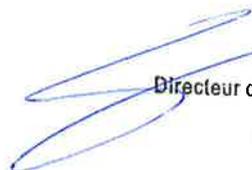
ARTICLE 1^{er} La constitution d'une commission d'établissement pour le poste n°202 à l'IUT de Sceaux ;

ARTICLE 2 La commission est composée de :

Mme RICHE Caroline	Présidente
Mme GUICHARD Nathalie	Vice-présidente
M. BAILLEUIL Thomas	Titulaire
Mme CARRIZOSA ACOSTA Maria	Titulaire
Mme CHEVALIER Corinne	Titulaire
Mme DA SILVA PICINALI Carole	Titulaire
Mme GHARIANI-GAILLARD Ghofrane	Titulaire
Mme LOUBARESSE Elodie	Titulaire
Mme MSELMI Nada	Titulaire
Mme NICOLAS-HEMAR Valérie	Titulaire
M. PERCEVAULT Didier	Titulaire
Mme ROUQUIER Muriel	Titulaire
M. HEMMET Tanguy	Suppléant
M. SERGOT Bertrand	Suppléant
Mme SCHLICK Julie	Suppléante

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orsay, le 17/10/2022


UNIVERSITÉ
PARIS-SACLAY
Directeur des Ressources Humaines
RAPHAËL BIÉLY